

# Relevé de décisions de la réunion des personnels médicaux et non médicaux de l'hôpital Antoine Bécère du jeudi 20 mai 2010

A L'unanimité des participants présents, les propositions suivantes ont été validées :

1. L'ensemble des personnels de l'hôpital Antoine Bécère souhaite travailler soit au sein d'un groupe hospitalier, soit en tant qu'hôpital isolé mais insiste pour que les points suivants soient actés par la Direction Générale :
  - a. Obtention du bâtiment réanimation-laboratoire
  - a. Financement propre (pour un hôpital qui présente un excédant de recettes de près de 5 million d'euros en 2009 et qui démarre bien l'année 2010 jusqu'à ce jour) avec transparence des données
  - b. Direction fonctionnelle à la hauteur de ce qu'elles étaient jusqu'à l'arrivée de la nouvelle Directrice du groupe, sachant qu'à ce jour nous n'avons plus aucun interlocuteur au sein de ces Directions
  - c. Certification isolée en 2012 (avec envoi du questionnaire d'auto-évaluation fin 2011, sachant que les conclusions au sein d'un groupe seront applicables à tous les hôpitaux de ce groupe et qu'à ce jour le retard des hôpitaux Bicêtre et Paul Brousse dans cette démarche est inquiétante
  - d. Révision des effectifs hospitaliers non interclassée avec les autres hôpitaux

Nos résultats aussi bien en matière de gestion médico-administrative que de recherche (avec deux équipes de recherche labellisées A sur le site, sachant qu'il y en a moins de cinq sur l'ensemble de l'APHP), mérite que la Direction Générale émette un signal fort en faveur de notre communauté :

2. En ce qui concerne la gouvernance, l'ensemble des participants s'accorde sur les points suivants :
  - a. Que la réglementation issue de la loi HPST soit appliquée normalement et, en particulier, que le projet médical ne soit pas rédigé uniquement par le Directeur de l'hôpital
  - b. Dans l'articulation des pôles de l'hôpital Antoine Bécère et des deux autres hôpitaux du groupe hospitalier :
    - A ce jour Tous les participants sont opposés à la constitution de pôles inter-hospitaliers qu'ils soient H ou HU
    - Par contre, tous les participants sont d'accord pour la constitution de pôles intra-hospitaliers larges permettant une gestion médico-économique au plus proche du terrain et à la constitution de départements hospitalo-universitaires partout où cela est possible. Ces départements peuvent s'envisager tout d'abord avec les hôpitaux du groupe (Bicêtre et Paul Brousse) mais aussi avec les autres hôpitaux du territoire, principalement le Centre Chirurgical Marie-Lannelongue et l'IGR et enfin avec les structures de recherche labellisées également au niveau du territoire, voire de façon beaucoup plus large sur les autres territoires de santé de l'Ile-de-France.
  - c. Les responsables de pôles actuels sont chargés de réunir les différentes équipes au sein de leur pôle (services, unités fonctionnelles, personnels médical, personnels d'encadrement) afin de faire des propositions dans le sens de la constitution de pôles intra-hospitaliers associée à celle de départements hospitalo-universitaires
3. Enfin, l'unanimité des présents condamne de la façon la plus ferme le mode de gouvernance actuelle mis en place par la Directrice du groupe hospitalier centralisant tous les organes de Direction sur l'hôpital Bicêtre et appliquant une direction de l'ensemble des projets par la seule Directrice du groupe au mépris de toutes les réglementations anciennes et nouvelles issues de la loi HPST et des organismes représentatifs des communautés médicales.

Fait à Clamart, le 21 mai 2010